

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - JP. CREUSOT - B. SAUVAGE - ML. HAAZ - L. LAMAY - B. FOLLEY - R. DEVOILLE - L. PORTA - C. FIEUTELOT - M. PERNOT - P. VALLI - JM. JAVAUX - C. CLEMENCELLE

Absent excusé : A. KEUSCH (pouvoir à C. TARY)

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période d'octobre et novembre au sein de la commune et dans les environs de l'agglomération.

II INGENIERIE 70 : Adhésion au pôle d'assistance informatique

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité était adhérente au service d'assistance informatique « Magnus » mis en place par le Département. Celui-ci ne pouvant plus assurer cette assistance (Loi NOTRe - perte de la clause de compétence générale), elle sera réalisée par l'Agence Départementale INGENIERIE70 à compter du 1er janvier 2017 après adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale INGENIERIE70 pour la compétence d'assistance informatique et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote : 15 pour

III RN57 - Déviation Est de Vesoul : MOTION

Le Conseil Municipal réuni en séance du 14 décembre 2016 a pris connaissance du dossier de concertation de la « RN 57 - déviation Est de Vesoul ».

Ce projet permettra de réduire une partie du trafic supportée par la Commune sur la section de la RN19 qui traverse le secteur du quartier du Sabot.

Le Conseil Municipal souhaite, une nouvelle fois, appeler l'attention des pouvoirs publics sur les aspects de sécurité routière en particulier sur le secteur d'approche à l'échangeur RN57/RN19.

Confronté à l'augmentation du trafic et des flux internationaux, nationaux, et locaux, il demande, dès l'ouverture de cette nouvelle voie, l'interdiction du trafic de transit Poids-lourds sur la RN57 entre Luxeuil et Frotey-lès-Vesoul et qu'ils soient dirigés dès Luxeuil vers la RD64 à 2x2 voies en direction de Lure, puis sur les RN19 - RD919 et vice-versa.

La Commune exprime un avis très favorable sur le principe de cette déviation, elle retient le tracé de la variante B.

A l'issue de cette phase de concertation, la Commune souhaite que l'Etat lance la procédure de DUP dans les meilleurs délais afin d'inscrire les travaux au prochain contrat de Plan Etat-Région 2020/2025.

Vote : 10 pour - 5 abstentions (Mmes FIEUTELOT-PORTA - MM. SAUVAGE-PERNOT-CREUSOT)

IV Aéroport Vesoul-Frotey : Enquête publique sur un plan de servitudes aéronautiques

Le Conseil Municipal prend acte du dossier d'enquête publique déposé par la Direction générale de l'aviation civile du ministère de l'environnement sur l'élaboration d'un plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de Vesoul - Frotey et déclare que le plan de servitudes aéronautiques n'appelle aucune remarque particulière de sa part.

Vote : 15 pour

V Personnel communal :

➤ *Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté par Monsieur le Maire et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017.

Vote : 15 pour

➤ *Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la Collectivité ou de l'Etablissement, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'IFSE dans les conditions indiquées dans la délibération, au profit des agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public justifiant d'une ancienneté de service continu d'au moins 1 an employés par la commune de FROTEY-lès-VESOUL.

Vote : 15 pour

VI Demande d'aide financière pour stage à l'étranger

Le Maire présente une demande d'aide financière formulée par une étudiante de la commune afin de valider son master en Langues Étrangères Appliquées au Commerce et aux Affaires Internationales (LEACA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'orienter cette dernière vers d'autres organismes plus à même de répondre à sa demande.

Vote : 15 pour

VII Décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement d'une facture dans le budget communal.

Vote : 15 pour

VIII Encaissement de chèque

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :

- Un chèque d'un montant de 60,00 € émis par le comptable du Trésor pour dégrèvement sur Taxe Foncière 2016.

Vote : 15 pour

IX CDG 70: Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire et autorise ce dernier à signer cette convention avec le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ainsi que les documents y afférents.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 16 décembre 2016.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

